



## Ordonnance de télécom CRTC 2006-352

Ottawa, le 22 décembre 2006

Le Conseil **approuve** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	216 (Aliant Telecom)	le 14 novembre 2006	le 22 décembre 2006
TELUS Communications Company	435 (TCQ)	le 18 octobre 2006	le 22 décembre 2006

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*